



L'étouyer



Editorial

Si chaque année qui passe égrène son lot d'évènements plus ou moins heureux, celle qui vient de s'écouler, outre les évènements dramatiques du 13 novembre, ne sort toujours pas de la crise économique dont nous subissons tous les conséquences.

Néanmoins, la vie continue et localement la restauration de l'ancienne grange de la famille Perraud arrive à son terme. Bientôt vous serez conviés à l'inauguration.

La nouvelle organisation territoriale en pleine mutation se dessine avec d'abord les nouvelles régions et plus proche de nous, les communautés de communes qui verront en ce qui nous concerne la réunification des pays du Manslois, de la Boixe et d'Aigre. S'ensuivra bien sûr, une refonte administrative concernant les écoles, les syndicats d'ordures ménagères, la distribution d'eau potable, l'assainissement, etc...etc. Beaucoup de travail en perspective pour la mise en place de cette restructuration.



Je souhaite la bienvenue aux familles nouvellement installées dans notre commune rurale du Nord Charente, là où la vie s'écoule encore paisiblement.

J'adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, avec un souhait tout particulier de bonne santé et de réussite dans la vie professionnelle. Mes pensées vont également aux familles qui ont été éprouvées durement par le destin.

Bonne lecture à tous avec mes remerciements aux membres de la rédaction de notre fascicule annuel.

Gérard BOUCHAUD

RENSEIGNEMENTS



RENSEIGNEMENTS UTILES

Urgences

Pompiers :	18
SAMU urgence médicale	15
Centre hospitalier RUFFEC urgences	05 45 29 50 72
Centre ANTI-POISON BORDEAUX	05 56 96 40 80
Gendarmerie	17
Dépannage EDF	0 810 333 016
Dépannage Eau CELLETES	05 45 22 28 54
Centre social Mansle	05 45 22 72 11
Conciliateur de justice	05 45 22 40 43
Dépannage orange 1013,	www.1013.fr

STATISTIQUES COMMUNALES

ETAT CIVIL 2015

Néant

Elèves scolarisés rentrée 2015—2016 :

Ecole maternelle : 6 - Ecole primaire : 6- Collège : 5

Liste électorale au 31 décembre 2015 :

Inscrits : 116 dont 57 hommes et 59 femmes

Urbanisme 2015 :

Permis de construire : 2
Déclaration préalable : 3
Certificat d'urbanisme : 7

Taux des impositions 2015

Taxe d'habitation : 11.57% : produit de 13 826 €
Foncier non bâti : 33.79% : produit de 3 953 €
Foncier bâti : 9.52 % : produit de 80 384 €
Taxe prof. (CFE) : 17.28 % : produit de 146 945 €

Budget communal 2015 :

Le budget total s'équilibre à
- section de fonctionnement : 506 189 €
- section d'investissement : 580 978 €

Cotisations et participations versées aux divers organismes de groupement en 2015

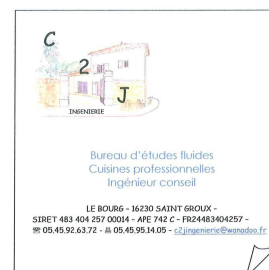
- Syndicat Départemental Informatique 744.91 €
- SMAHP Charente non domaniale 2 724.98 €
- SDEG 16 (éclairage public) 617.60 €
- Ecole maternelle Mansle + cantine 9 557.60 €
- Ecole primaire + cantine 4 000.40 €
- Ecole maternelle Luxé 692.80 €
- Transport scolaire 830.21 €

Ramassage des ordures ménagères chaque vendredi matin, et du tri sélectif **chaque vendredi matin semaine impaire (attention changement)**
S'il y a un jour férié dans la semaine, le ramassage se fait le samedi.



Sommaire de cet édition

Informations communales	Page 3
Notre environnement	Page 9
Informations Diverses	Page 11
Tribune Libre	Page 14
Histoire Locale	Page 15
Nos artistes locaux	Page 17
Associations	Page 18



INFORMATIONS COMMUNALES

TRAVAUX 2015

Cette année 2015 est surtout marquée par les travaux d'aménagement de la grange rue de l'étouyer dont vous trouverez les pages suivantes le descriptif. A cela, la collectivité a :

- aménagé la voie latérale du lotissement construit par M Dallet Laurent pour l'entreprise AB Terrassement pour 3 166 €
- Acquis du matériel d'équipement pour l'entretien de la commune et une épareuse pour la somme totale de 39 921 €, subventionné à hauteur de 14 300 €
- Etude d'économie d'énergie du logement communal 2 place de la mairie : des travaux seront réalisés dans le cadre de la précarité énergétique

LOTISSEMENT de Monsieur DALLET

Maître Dallet, Notaire à Mansle, a construit 6 logements sur une parcelle située en bordure du chemin de la procession. Cette nouvelle voie a été nommée rue du pont. Tous les logements sont déjà loués. Nous souhaitons une intégration cohérente pour notre bourg et ses futurs locataires. Bienvenue aux résidents.

RECENSEMENT DES TOMBES DANS NOTRE CIMETIERE

Le cimetière est une gestion communale, encore faut-il que ces données soient à jour dans nos dossiers !

Des conseillers municipaux avec l'aide d'habitants de Saint-Groux, ont travaillé sur cette collecte et nous les remercions vivement pour leur aide.

En complément, lors de la toussaint, nous avons déposé des affichettes dans le cimetière afin de collecter des données sur les descendants de certaines concessions. Cela nous a permis de recenser correctement notre cimetière.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2014, les tarifs ont été adoptés comme suit :

- une concession trentenaire : 45 euros
- une concession cinquantenaire : 60 euros
- Une cave urne au columbarium : 695 € pour 30 ans
- Emplacement au columbarium : 45 euros
- Emplacement au jardin du souvenir : 45 euros
- Plaques au jardin du souvenir : 50 euros

COURSE CYCLISTE

La doyenne de l'UFOLEP c'est la course de Saint-Groux (1978). Pour l'honorer, 106 coureurs, 4 catégories, un super soleil, un beau public, nombreux lots pour animer les sprints et voilà une course réussie. La 38ème

édition aura lieu le 10 avril 2016. Merci à toute l'équipe organisatrice et les commissaires de carrefours.

COMMEMORATION

Le devoir de mémoire est toujours respecté à Saint-Groux. La présence des anciens combattants portant leurs bannières respectives en est un symbole fort. Transmettons ces valeurs aux plus jeunes.



SOCIETE DE CHASSE

Le 7 juin 2015, le tivolì était bien complet pour accueillir les nombreux convives du repas de chasse. En plat principal, notre ami Alain nous a régalié d'un magnifique sanglier au four.

La journée s'est déroulée dans une bonne ambiance. Amis chasseurs et amis de chasseurs ; rendez-vous l'année prochaine.

Eric Girard



ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le contrôle de l'assainissement est géré par la CdC du Pays Manslois depuis 2011. Son budget est autonome mais déficitaire. La commission responsable a pris la décision de facturer aux usagers une redevance annuelle de 20 euros pour revenir à l'équilibre en 2017. Ainsi, toutes les installations individuelles devront s'acquitter de cette facture auprès de la Communauté de Communes du Pays Manslois, service SPANC.

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) le représentant de l'Etat doit établir un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le projet de SDCI institue notamment les objectifs

suivants :

- La constitution d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui, sauf exceptions prévues par la loi, doivent regrouper au moins 15 000 habitants ;
- Une meilleure cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre, au regard notamment des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;
- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes par la rationalisation de leur fonctionnement et la suppression des doubles emplois ;
- L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale.

Pour notre territoire, ce projet comprend :

1°) FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS MANSLOIS, DE LA BOIXE, DU PAYS D'AIGRE

EP CI FP	Popula- tion 2015	Nombre de communes
Pays Manslois	9 311	27
Pays d'Aigre	4 629	15
La Boixe	8 225	14
Nouvel EPCI	22 165	56

Analyse au regard des objectifs de fusion prévus par la loi

La fusion de ces 3 CC répond aux orientations suivantes :

constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, les CC du Pays d'Aigre et de la Boixe ayant l'obligation de fusionner

cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale,

approfondissement de la coopération au sein des pôles d'équilibre territoriaux,

rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

Éléments à l'appui de la fusion

La coopération entre les communes est largement développée par le biais du PETR du pays du Ruffécois qui s'est substitué au syndicat mixte du pays du Ruffécois. La volonté des 3 CC de travailler ensemble, facilitée par des compétences et un régime fiscal commun, devrait permettre la création d'une structure pouvant porter des projets structurants pour ce territoire.

Conséquences sur les EPCI du territoire

- Suppression de 3 CC pour créer une nouvelle communauté de communes
- Suppression du syndicat intercommunal à vocation multiple de Montignac-Charente

- Le transfert obligatoire de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT en 2020 conduirait à la suppression des syndicats.

- Suppression du syndicat d'assainissement de Chenon-Chenommet en cas d'exercice de la compétence optionnelle "assainissement" actuellement détenue par les 3 communautés de communes

Autres syndicats impactés indirectement : SDITEC, SDEG, CALITOM, syndicat mixte Charente Eaux, syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Champniers, syndicat mixte du collège de Saint Amant de Boixe, syndicat mixte du collège de Mansle, syndicat mixte du collège d'Aigre, PETR du pays du Ruffécois, Syndicat intercommunal d'amélioration du cadre de vie.

2°) REGROUPEMENT DES SYNDICATS DES EAUX : Les syndicats d'eau : propositions de regroupement des services publics d'alimentation en eau potable

La compétence eau potable deviendra obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2020. Cette échéance est proche, et il importe de s'y préparer en engageant dès maintenant les réorganisations nécessaires pour disposer de structures opérationnelles et rationalisées à la date prévue.

Il est ainsi proposé une réorganisation sans étape intermédiaire, accompagnée de la définition d'une gouvernance permettant une harmonisation territoriale en préservant la proximité du service à l'utilisateur.

Ceci consiste en

- l'extension du service d'eau potable du Grand-Angoulême existant au territoire du SCOT de l'Angoumois ;
- la fusion de l'ensemble des autres services d'eau potable en constituant un syndicat unique à l'échelle départementale.

Cette proposition repose sur le triptyque « protection, sécurisation et qualité de la ressource », ainsi que sur les principes suivants :

- maintenir la meilleure cohérence technique possible ;
- assurer un service de qualité au juste prix et sur le long terme ;
- veiller à la sécurité sanitaire du prélèvement au robinet

Elle permet :

- de conserver une cohérence technique autour de la ressource en eau, autour des infrastructures communales ;
- de maintenir un outil de planification départementale permettant l'harmonisation, la priorisation et la réalisation d'ouvrages structurants ;
- de conserver une vision globale sur la mise en place

des plans d'actions visant le maintien voire la reconquête de la qualité de l'eau ;

- de faciliter l'anticipation sur les éventuelles difficultés de distribution de l'eau potable ;
- d'harmoniser à terme le prix des services et de l'eau.

Elle répond en outre aux préoccupations des responsables des structures actuelles qui ont manifesté leur attachement :

- au maintien d'une approche globale et départementale dans le domaine de l'eau potable ;
- au choix d'une structuration au plus proche de la réalité technique ;
- à la mise en place d'une gouvernance partagée entre le niveau local et le niveau départemental.

3°) DISSOLUTION DU SMICTOM

Le Préfet propose également de dissoudre le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Champniers, par voie de conséquence d'intégration de la Communauté de Communes de Braconne Charente à la Comaga. Il est rappelé que ce syndicat, SMICTOM, collecte actuellement nos déchets sur la commune.

LE SIAEP de Luxé :

Le syndicat a réalisé :

- un programme de rénovation de réseau à hauteur de 250 000 € sur la commune de Luxé et Cellettes
- un programme de sectorisation et modélisation pour 200 000 €

Collectés par un logiciel informatique, cet outil permet le comptage en tout point du cheminement de l'eau de permettre un repérage quantifié des fuites mais également l'état des conformités des canalisations.

L'usage du château d'eau de Cellettes est supprimé pour des raisons techniques, financières et privilégier la potabilité de l'eau distribuée.

La procédure de déclaration d'utilité publique pour la ressource de Fond de frêne a été validé par les services compétents et la préfecture. Reste à réaliser les ouvrages de mise en conformité à cette procédure de prévision des risques.

NOS ERP ET LEURS ACCESSIBILITES

La commune, étant propriétaire d'Etablissements Recevant du Public qui ne répondent actuellement pas aux exigences d'accessibilité, a élaboré un Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que les établissements répondent aux exigences et

prévoit le programme et le calendrier des travaux, ainsi que l'estimation financière correspondante.

Sont concernées notre mairie, notre salle du braconnier et notre église.

L'agenda d'accessibilité programmée est obligatoirement déposé en préfecture. Les travaux d'accessibilité s'étaleront sur 3 ans.

NUISANCES SONORES DE VOISINAGE

On peut citer la tonte de gazon les travaux de bricolage très sonores, les travaux de réparation générant des bruits excessifs le tout à des heures indues, tel que le repos hebdomadaire du dimanche.

Ainsi, il est bon de rappeler :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » (C. santé publ., art. R 1334-31).

LES FEUX DE PLEIN AIR

Sont strictement INTERDITS :

- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes ...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...)

**Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal
au
05. 45. 97. 61. 40**

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :

www.charente.gouv.fr

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le dispositif d'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques est clos.

Le dispositif départemental de lutte contre le frelon asiatique est terminé depuis 30 septembre 2015, pour les raisons suivantes :

- les reines ont quitté les nids pour se mettre à l'abri pendant la période d'hibernation ;
- les ouvrières vont mourir progressivement et disparaître dès que le froid s'installera ;
- les nids ne sont jamais réutilisés l'année suivante.

Les différentes phases du plan :

- De mi-février à mi-avril : piégeage des fondatrices
- De mars à octobre : signalement des nids
- De avril à fin octobre : détruire les nids et / ou les signaler
- De octobre à novembre : piégeage des fondatrices

Le **signalement des nids au printemps et en été auprès de votre mairie est essentiel** pour la pose des pièges l'année suivante. Dans la mesure du possible et si il représente un danger, faite détruire le nid par des professionnels. Il semblerait que les pièges soient plus efficaces si ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre..

TRI : TENEZ VOUS PRETS



Les consignes de tri des emballages recyclables vont changer. A partir de 2016, la famille des plastiques acceptés dans les sacs jaunes s'agrandit. Depuis le lancement en 2000, seuls les bouteilles et flacons étaient autorisés pour des raisons techniques et financières liées aux filières de reprise des matériaux.

Désormais, les plastiques souples comme les films entourant les bouteilles, les sacs plastiques, les sachets alimentaires... ainsi que les plastiques rigides comme les pots de yaourt, de crème, les boîtes de confiserie, les barquettes polystyrène... sont acceptés.

Grâce aux efforts de tous, avec la réduction des déchets par le compostage, les poules, l'accès aux déchèteries : il restera peu d'ordures ménagères résiduelles.

Début 2016, les informations pratiques concernant ce changement seront communiqués dans la presse, le magazine de Calitom, de nouveaux guides du tri. Pour en savoir un peu plus dès à présent, les consignes ont été mises à jour sur les sacs jaunes.

Si le recyclage vous intéresse particulièrement ou par simple curiosité, venez visiter le centre de tri départemental Atrion (à Mornac) : renseignements et inscription gratuite au 0800 500 429 de Calitom, service public des déchets (www.calitom.com)

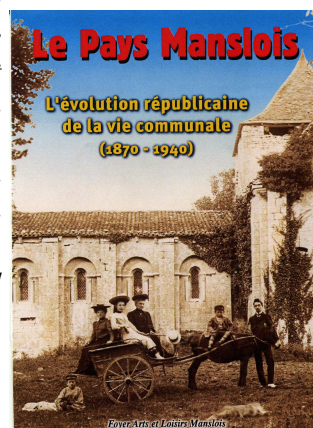
FALM

La Section Collections du Foyer Arts et Loisirs Manslois vient de publier le cinquième tome du "Pays Manslois sous la Troisième République". Ce livre de 224 pages, abondamment illustré comme les précédents, traite de l'évolution républicaine de la vie communale (mairies, écoles, églises des 28 communes étudiées).

L'ouvrage est en vente à la Mairie de Mansle, à l'Office du Tourisme. Les personnes qui ont souscrit peuvent se procurer leur livre Salle Louis Léaud à Mansle les mercredis et jeudis (de 14h à 17 h).

Ce cinquième et dernier tome, traite de la mise en place de l'organisation communale encore en vigueur au 21e siècle.

La «grande charte républicaine de la liberté municipale» (1884) a imposé le suffrage universel (réservé aux hommes) et défini le rôle des élus locaux. Incitées par la loi, les communes ont innové, bâti des mairies et des écoles, créé des services publics, recruté du personnel, remplacé les bureaux de bienfaisance par l'assistance aux plus démunis. L'école est devenue publique, gratuite et laïque. La laïcité, qui respecte les croyances mais affirme le caractère privé des religions, est devenue une valeur fondamentale de la société. Progressivement, la campagne mansloise s'est ouverte à la modernité, un voyage passionnant au fil des générations



NATURA 2000

Notre département est concerné par 22 sites Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux ou de la directive Habitats. Le réseau Natura 2000 qui couvre 12 % du département est le témoin d'une biodiversité remarquable de notre territoire. Le respect de cette biodiversité s'appuie sur le principe de prévention qui trouve sa traduction dans le dispositif de l'évaluation des incidences.

Le régime d'évaluation d'incidences s'articule autour de listes dites positives qui, au lieu d'interdire ou limiter, proposent de soumettre à évaluation un certain nombre de documents ou interventions dans le milieu naturel avant d'autoriser leur réalisation.

L'évaluation des incidences ne vise pas à s'opposer à un projet mais à trouver les modalités de réalisation les plus appropriées pour ne pas perturber ou endommager les sites Natura 2000.

Toute information pratique sur le mode opératoire peut être obtenue en consultant le site internet des services de l'État en Charente ou le site de la DREAL :

[http://www.charente.gouv.fr/\(rubrique environnement/Natura2000\)](http://www.charente.gouv.fr/(rubrique%20environnement/Natura2000))

[http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/ \(rubrique Natura2000\)](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/(rubrique%20Natura2000))

VENTE DE PEUPLIERS

Plantés il y a une vingtaine d'années, au long des chemins en bordure de Charente, 85 peupliers vont être commercialisés.

Un programme de replantation sera mis en place en 2016 avec l'aide technique et financière de l'agence forestière de la Charente.

CHEMIN D'INTERPRETATION

Il est opérationnel depuis cet été. Très intéressant dans son contenu, ludique, sa barque pour la traversée du fleuve et offre une découverte inédite de ce territoire. Rappelons que ce projet a été réalisé par la Communauté de Communes du Pays Manslois avec l'aide des deux communes. Des dépliants explicatifs sont à votre disposition en mairie.

VIGILANCE CITOYENNE

Nous n'avons pas installé de panneaux vigilance citoyenne. Cela n'empêche pas de prendre sa responsabilité sans pour autant faire du « flicage ». Prenez garde aux arnaques de tout ordre. La mairie ne recommande jamais une société, un privé, quiconque vers vous.



MANSLE
Du 4 au 10 janvier 2016
devant la gendarmerie
Collecte de papier et carton

Papier, sacs en papier, courriers, enveloppes...
Journaux, magazines, revues...
Calendriers, cartons pliés, emballages cartonnés...
Catalogues, annuaires, livres, archives...
Prospectus, publicité...

AU PROFIT DES ÉCOLES
Dès maintenant stockez-les. Parlez-en et sollicitez votre entourage pour un maximum de tonnage
NOUS COMPTONS SUR VOUS !!! MERCI PAR AVANCE
Pour tout renseignement : Association des Parents d'Élèves groupe scolaire Jean de La Fontaine
06.58.59.11.90 (laissez message) - apemansle@gmail.com
Imprimé par nos soins : ne pas jeter sur la voie publique

INSCRIPTION ELECTORALE

Une permanence a lieu en mairie le **jeudi 31 décembre de 9h à 11h** pour les dernières inscriptions sur nos listes électorales pour l'année 2016.

En raison des congés de fin d'année, la mairie de Sait-Groux

sera fermée

Du vendredi 25 décembre au vendredi 1 janvier inclus

En cas d'urgence, Monsieur le Maire est joignable au 05 45 22 29 13

NOTRE AMENAGEMENT DE LA GRANGE RUE DE L'ÉTOUYER EN DEUX LOGEMENTS LOCATIFS ET EN UN LOCAL ASSOCIATIF, AINSI QUE LA REHABILITATION DE VOIE DEVANT CE PROJET AVEC ACCESSIBILITE : évolution de notre projet en photos







www.terresaine-poitou-charentes.fr

Terre saine votre commune et VOUS

Le saviez-vous ?

Votre municipalité s'est engagée à réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics :

- pour préserver votre santé et celle de ses agents,
- pour réduire son impact sur l'eau et la biodiversité.

Pour respecter cet engagement, CHANGEONS NOTRE REGARD

- > acceptons des cheminements enherbés,
- > tolérons les zones moins tondues,
- > profitons du fleurissement des pieds de murs et des pieds d'arbres.

Les signes d'une commune en bonne santé

Ensemble, soyons acteurs

L'EAU, une ressource à préserver ensemble

N'utilisez pas de pesticides* :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau, plans d'eau, lavoirs,
- dans les fossés, collecteurs d'eau, puits, forages,
- sur les avaloirs, caniveaux, bouches d'égout.



* Depuis 2009, des interventions sont précisées par arrêté préfectoral départemental.

Adoptez la BONNE CONDUITE dans votre jardin

- N'utilisez plus de pesticides,
- Maîtrisez l'herbe et acceptez un gazon avec des pâquerettes, mousses, pissenlits...
- Utilisez binettes, balais, tondeuses... pour entretenir les trottoirs, pieds de murs, allées...
- Paillez vos massifs et potagers pour réduire la pousse des mauvaises herbes,
- Diversifiez les plantations pour favoriser la biodiversité dans votre jardin.

Vous aussi soyez acteur de Terre Saine. Détachez selon les pointillés et plantez votre papillon au milieu de vos fleurs.



Document édité par la Région Poitou-Charentes, porte de l'opération "Terre saine Poitou-Charentes" dans le cadre du contrat Régional d'action pour la réduction des Pesticides.





JOURNÉE PROPRE

Pas vu pas pris, le paquet de cigarettes par la fenêtre de son véhicule, ou bouteille, ou canette... Merci pour les éboueurs d'un matin qui aiment et apprécient nos paysages sans déchets.

FLEURISSEMENT

Notre fleur obtenue pour 3 ans, en récompense de notre démarche globale : embellissement, propreté, aménagement, sera réévaluée en 2016. Tout laisse à penser que nous rentrerons dans les critères du jury.

A ce titre et avec l'aide de formations organisées par le Pays du Ruffécois, notre agent technique, Mickaël, a réalisé un plan de gestion communal, consultable en mairie.

DEPOT BRANCHES ET BRANCHAGES

Ce service mis en place au service de la population est soutenu par notre syndicat d'ordures ménagères, SMICTOM de Champniers qui assure le broyage. Comme précisé par les panneaux sur le site, seules les branches même fines et jusqu'à 150 mm de diamètre doivent y être déposées. Il est très regrettable que : de la tonte d'herbes, détritrus, bidons, pots de fleurs, souche s'y retrouvent par insouciance ou mépris.

CONTENEUR TEXTILES

Le conteneur à textiles a subi des aléas : fractures de cadenas, dépôts de jouets, d'électroménagers. J' m'enfoutisme ??? Faut-il supprimer le service ??? Avant cela, il sera installé sur le parking de la pêcherie pour possibilité ultime.

DECHETTERIE

Les déchets non collectés sont déposables à la déchetterie de Puyréaux (près de Mansle) et gratuite pour les usagers. Elle est ouverte toute la journée : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis.

Désormais, la collecte des sacs jaunes se fera les semaines impaires. Ci-joint à la page suivante, le calendrier 2016. Merci de vous en référer.

LA COLLECTE 2016 A SAINT-GROUX

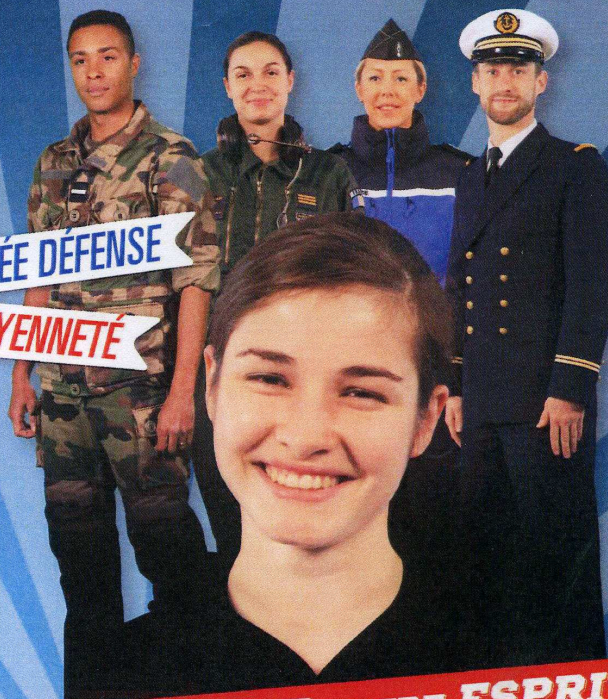
sacs noirs
 sacs jaunes

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
V	1	FERIE	L	1		M	1		V	1		D	1		M	1	
S	2		M	2		M	2		S	2	■	L	2		J	2	
D	3		M	3		J	3		D	3		M	3		V	3	■
L	4		J	4		V	4	■	L	4		M	4		S	4	
M	5		V	5	■	S	5	■	M	5		J	5	FERIE	D	5	
M	6		S	6		D	6		M	6		V	6		L	6	
J	7		D	7		L	7		J	7		S	7	■	M	7	
V	8	■	L	8		M	8		V	8	■	D	8		M	8	
S	9		M	9		M	9		S	9		L	9		J	9	
D	10		M	10		J	10		D	10		M	10		V	10	■
L	11		J	11		V	11	■	L	11		M	11		S	11	
M	12		V	12	■	S	12		M	12		J	12		D	12	
M	13		S	13		D	13		M	13		V	13	■	L	13	
J	14		D	14		L	14		J	14		S	14		M	14	
V	15	■	L	15		M	15		V	15	■	D	15		M	15	
S	16		M	16		M	16		S	16		L	16	FERIE	J	16	
D	17		M	17		J	17		D	17		M	17		V	17	■
L	18		J	18		V	18	■	L	18		M	18		S	18	
M	19		V	19	■	S	19		M	19		J	19		D	19	
M	20		S	20		D	20		M	20		V	20		L	20	
J	21		D	21		L	21		J	21		S	21	■	M	21	
V	22	■	L	22		M	22		V	22	■	D	22		M	22	
S	23		M	23		M	23		S	23		L	23		J	23	
D	24		M	24		J	24		D	24		M	24		V	24	■
L	25		J	25		V	25	■	L	25		M	25		S	25	
M	26		V	26	■	S	26		M	26		J	26		D	26	
M	27		S	27		D	27		M	27		V	27	■	L	27	
J	28		D	28		L	28	FERIE	J	28		S	28		M	28	
V	29	■	L	29		M	29		V	29	■	D	29		M	29	
S	30					M	30		S	30		L	30		J	30	
D	31					J	31					M	31				

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
V	1	■	L	1		J	1		S	1		M	1	FERIE	J	1	
S	2		M	2		V	2	■	D	2		M	2		V	2	■
D	3		M	3		S	3		L	3		J	3		S	3	
L	4		J	4		D	4		M	4		V	4		D	4	
M	5		V	5	■	L	5		M	5		S	5	■	L	5	
M	6		S	6		M	6		J	6		D	6		M	6	
J	7		D	7		M	7		V	7	■	L	7		M	7	
V	8	■	L	8		J	8		S	8		M	8		J	8	
S	9		M	9		V	9	■	D	9		M	9		V	9	■
D	10		M	10		S	10		L	10		J	10		S	10	
L	11		J	11		D	11		M	11		V	11	FERIE	D	11	
M	12		V	12	■	L	12		M	12		S	12	■	L	12	
M	13		S	13		M	13		J	13		D	13		M	13	
J	14	FERIE	D	14		M	14		V	14	■	L	14		M	14	
V	15		L	15	FERIE	J	15		S	15		M	15		J	15	
S	16	■	M	16		V	16	■	D	16		M	16		V	16	■
D	17		M	17		S	17		L	17		J	17		S	17	
L	18		J	18		D	18		M	18		V	18	■	D	18	
M	19		V	19		L	19		M	19		S	19		L	19	
M	20		S	20	■	M	20		J	20		D	20		M	20	
J	21		D	21		M	21		V	21	■	L	21		M	21	
V	22	■	L	22		J	22		S	22		M	22		J	22	
S	23		M	23		V	23	■	D	23		M	23		V	23	■
D	24		M	24		S	24		L	24		J	24		S	24	
L	25		J	25		D	25		M	25		V	25	■	D	25	FERIE
M	26		V	26	■	L	26		M	26		S	26		L	26	
M	27		S	27		M	27		J	27		D	27		M	27	
J	28		D	28		M	28		V	28	■	L	28		M	28	
V	29	■	L	29		J	29		S	29		M	29		J	29	
S	30		M	30		V	30	■	D	30		M	30		V	30	■
D	31		M	31					L	31					S	31	



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?

Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation**
à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc



RAPPEL

Pour rappel le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le P.E.T.R. du Pays Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCoT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent.

Les choix du SCoT concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

DEUXIEME ETAPE : LE PROJET

Après une phase de diagnostic qui a permis de définir les enjeux et d'améliorer la connaissance du territoire, le SCoT du Ruffécois est entré depuis 2015 dans l'étape du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD). Cette phase est la plus importante puisque c'est avec cette étape que le projet du SCoT va se construire en déterminant les principaux objectifs et les grandes orientations pour le développement futur du territoire.

Après le PADD, le SCoT du Ruffécois va entrer au cours de l'année 2016 dans la phase du « Document d'Orientation et d'Objectifs » (DOO) qui va rassembler les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le SCOT constituera à terme une feuille de route pour les politiques publiques et un cadre pour les projets de développement et d'urbanisme sur le territoire du Ruffécois.

DEMARCHE PARTICIPATIVE

Pour cette étape de « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD), il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du projet.

De nouveaux outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

- Le site dédié au SCoT est désormais en ligne : <http://www.scotduruffecois.com/>
Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.
- Une exposition sur le SCoT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de registres dans lesquels les citoyens pourront noter leurs remarques.

Le SCoT du Pays Ruffécois devrait être arrêté courant 2017, c'est également en 2017 que les SCoTs deviendront un outil de développement obligatoire au niveau national.

C'est aujourd'hui au tour de tous les acteurs du Pays Ruffécois (élus, habitants, entreprises,...) de se saisir de cet outil qu'est le SCoT pour affirmer nos ambitions pour le territoire et construire notre stratégie de développement.

**Plus d'informations : P.E.T.R. du Pays Ruffécois – Martin GROLEE – Chargé de Mission SCoT
Rue du Château – BP 90033 – 16230 MANSLE – Tél. : 05-45-20-34-94**



Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.


Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).	ou		• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
---	--	----	---	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;

L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local)

La fleur et le nuage

O fait in chaleur à crevâ
 In pore fieur a grand châ ichi bas
 Elle huche à in nuaghe chi passe :
 « Hé !té chi vole lé su, arouse me dunc
 In p'tit, de minme i reprundré vie.
 -L'y sunghéré, qu'o dit le nuaghe,
 Peur le moument o faut
 Qu'i fasse m'n ouvraghe, attuns
 Le s'en va, la pore fieur crève.
 Le nuaghe r'vint, l'amène ine boune ramaïe,
 Mais trop tard, tejhou lés pores diablles
 Nous trouvons indifférents,
 Mais quand le mouront de misère,
 Souent i regrettons nout'portement,
 I brallons. Pertant, ni les ravisalls,
 Ni les ppleurs ne r'veuillont les morts

*Yvette MITTON
 Extrait du Subiet*

Réveille-toué p'tit fieur

Lorsque qu'o s'éveille les fieurs
 Dans toute zeu splendeur
 Peur accueilli l'printemps
 A dansant en ronde
 En tanguant thieuque seconde
 Su zeus fragiles gambettes
 « Réveille-toué, le printemps est là ! »
 Non beun vraiment ! Coument... déjhà ?
 Mon rêve était si bia
 Jhe manquis de reun !
 Quel houneur me vaut
 Que tu m'veuilles tant d'beun
 Fait-ou point encore trop d'fret ?
 Quelle impeurtance dis-moué
 Si frêle est ma coulerette
 Rassure-toué, tende fllourette
 Peur nous, thiette fragilité s'impose
 Cachées, nous soumemes bin peu de chouse...
 Vins don et chite ton lit douillet
 N'hésite point davantaghe
 Montre ton minois si saghe
 Et réveille-toué l'printemps est là !

*Baille Ta Goule
 Extrait du Subiet*

La fleur et le nuage

Il fait une chaleur à crever
 Une pauvre fleur à bien chaud ici
 Elle crie à un nuage qui passe :
 « Hé toi qui vole la haut arrose-moi
 Un peu, je reprendrai vie ».
 -J'y songerai, dit le nuage,
 Pour le moment, il faut
 Que je fasse mon travail, attends
 Il s'en va la pauvre fleur meure.
 Le nuage revient ramène une bonne averse
 Mais trop tard, toujours les pauvres
 Gens nous trouve indifférents
 Mais quand ils meurent de misère,
 Souvent nous regrettons notre
 Comportement, nous pleurons. Pourtant
 Les pleurs ne réveillent les morts.

Traduction par Jeanine BAUSSANT

Réveille toi petite fleur

Lorsque s'éveille les fleurs
 Dans toute leur splendeur
 Pour accueillir le printemps
 En dansant à la ronde
 En tanguant quelque seconde
 Sur leurs fragiles jambes
 « Réveille-toi, le printemps est là »
 Non bien vraiment ! Comment... déjà,
 Mon rêve était si beau
 Je ne manquais de rien !
 Quel honneur me vaut
 Que tu me veuilles tant de bien
 Fait-il encore un peu trop froid ?
 Quelle importance dis-moi
 Si frêle est ma collerette
 Rassure-toi, tendre fleurette
 Pour nous cette fragilité s'impose
 Cachées, nous sommes bien peu de chose...
 Viens et quitte ton lit douillet
 N'hésite pas davantage
 Montre ton minois si sage
 Et réveilles-toi le printemps est là !

Traduction par Jeanine BAUSSANT

Un souvenir de la guerre.

Parmi mes souvenirs d'enfance, celui-ci reste le plus net, en raison de la violence des événements.

En 1943, j'avais cinq ans, nous vivions à Nantes. Mon père, fait prisonnier dès le début du conflit, venait de rentrer, libéré en tant qu'employé des chemins de fer.

Nous habitons dans une résidence pas très loin du port où ma mère m'emmenait en promenade voir le pont transbordeur et les bateaux qui m'enchantaient.

Cependant, la guerre continuait, les allemands occupaient la ville avec toutes les restrictions que cela impliquait.

Au mois de septembre 1943, la population fut surprise par les bombardements massifs des américains visant la gare, le port et la base navale de Saint Nazaire où se cachaient des sous-marins ennemis.

Pour moi et les autres aussi, sans doute, commença une période de terreur indescriptible.

Chaque fois on vivait le même enfer : d'abord le hurlement des sirènes d'alarme qui vous glaçait le sang, la descente précipitée au sous-sol de l'immeuble, l'attente angoissée en compagnie des autres occupants de l'immeuble.

On entendait le léger vrombissement des vagues de bombardiers qui approchaient et puis suivait le grondement fracassant des explosions qui faisaient trembler l'édifice selon la proximité des impacts.

Tremblant et recroqueville dans les bras de ma mère, je regardais les visages atterres de nos voisins presque inconnus mais si proches en cette circonstance.

Au bout d'un temps indéfini, le calme revenait, presque surprenant et les sirènes de fin d'alarme retentissaient.

Chacun remontait chez soi, abasourdi, sans dire un mot, heureux quand même d'en avoir réchappé.

Ces bombardements répétés provoqueront de gros dommages collatéraux : 1 450 civils tués, 2 500 blessés, 700 immeubles détruits.

Christian FAURE

Ne pas être né de la veille...

L'expression qualifie généralement des gens avertis astucieux et rusés, mais elle pourrait s'appliquer à d'autres cas .

François 1^{er} par l'édit de Villers Cauterets en 1569 a instauré l'état civil dans le royaume afin que chacun de ses sujets ait un nom patronymique. Il a confié aux autorités religieuses l'obligation de tenir un registre des naissances, mariages et décès. A la révolution, cette mission est alors confiée aux officiers d'état civil élus dans chaque commune. Toute inscription sur le registre est effectuée en vertu d'une déclaration effectuée par les proches ou les intéressés (mariage). En ce qui concerne les naissances, elle doit être faite dans un délai de trois jours par le père ou une personne ayant assisté à l'accouchement. La venue d'un nouveau-né est généralement bien accueillie dans une famille et les formalités ne manquent pas d'être effectuées. Rares sont les cas de non déclaration. Le registre d'état-civil de la commune en compte deux. Voici le premier : Paul Penot né en 1829 n'a été enregistré que 18 ans plus tard.

« « L'an mil huit cent quarante-sept et le dix-huit du mois de mars, nous maire de St Groux et officier

de l'état civil, par jugement en date du seize mars dernier du tribunal de Ruffec avons été autorisé à recevoir la déclaration de la naissance d'un enfant de sexe masculin, né le dix janvier mil huit cent vingt-neuf de Rose Penot épouse de Jean Penot domiciliés alors l'un et l'autre au chef-lieu de la commune de St Groux ; lequel enfant reçu le prénom de Paul, ainsi que l'atteste Audoin Amant propriétaire, âgé de cinquante ans demeurant à Villorion, commune de St Groux et Gallais François maire âgé de quarante ans demeurant à Château-renaud commune de Fontenille et vu les témoins signé avec nous après lecture faite. (signatures) mention marginale : Naissance de Paul Penot – jugement du Tribunal civil de Ruffec en date du 10 mars 1829. » » »

Il faut constater qu'à cette époque le citoyen n'était pas tenu de justifier de son identité fréquemment, car le prénommé Paul est resté 18 ans sans identité officielle et c'est sans doute à sa requête ou à celle de ses proches que le tribunal avait ordonné l'inscription de la naissance.

Le second cas, celui de Jean Becquet, fait l'objet d'une longue transcription du maire de l'époque. La copie (pas toujours dans l'ordre semble-t-il), du réquisitoire du procureur impérial, de la saisine du

président du tribunal et finalement du jugement, avait dû représenter une lourde tâche car le vocabulaire et le style sont assez particuliers. Il devait être humiliant, pour l'officier d'état civil, de recevoir des directives d'un tribunal.

Le réquisitoire :

« Vu les dispositions de l'article 55 du code Napoléon et les instructions du vingt-neuf mars mil huit cent : Napoléon par la grâce de dieu et la volonté des français a tous présents et à venir salut. / Le Tribunal Civil de première instance de l'arrondissement de Ruffec Charente a rendu à la suite requête doit communiqué le jugement à tous ... dont la teneur suit, / Attendu que la nommée Becquet Marie domestique' résidant à St Groux, canton de Mansle est accouchée le dix juillet dernier d'un enfant du sexe masculin dans la maison du sieur ou elle était domestique. / Attendu que cet enfant n'a point été enregistré par l'officier de l'état civil de la commune de St Groux dans les délais de la loi / Que Gravelat à qui incombait la déclaration de la naissance a été condamné pour cette omission a seize francs d'amende. Vu les dispositions de l'article 55 du Code Napoléon et les instructions du vingt-neuf mars mil huit cent vingt-deux, le procureur impérial soussigné requiers qu'il plaise au tribunal et déclare que la nommée Becquet, Marie domestique âgée de dix-sept ans demeurant à St Groux chez le sieur Gravelat cultivateur est accouchée le dix-neuf juillet dernier d'un enfant de sexe masculin dont le père est inconnu, ordonner en outre qu'une expédition du présent jugement sera transmise à l'officier de l'état civil de St Groux pour être étendu sur les registres des naissances de cette année et tenir lieu d'acte de naissance à l'enfant de Marie Becquet. / Au parquet de Ruffec le vingt-six aout mil huit cent soixante et un, le procureur impérial signé Bernard
Vu le présent réquisitoire et également les dispositions de l'article 55 du code Napoléon et les instructions du 29 mars 1823 ordonnons qu'il en soit fait rapport par nous président du tribunal pour être statuer à qui il appartient à l'audience de ce jour. Fait en notre cabinet à Ruffec le vingt-six août mil huit cent soixante et un.
Signé Cuirblanc président.

Le jugement

Monsieur le président a présenté le rapport de l'affaire à l'audience de ce jour, monsieur le procureur impérial a repris à l'audience les conclusions ci-dessus transcrites. / Point de droit / il y a lieu d'ordonner la rectification demandée à l'audience de ce jour Mr le président en son rapport. / Vu le réquisitoire ci-dessus transcrit de monsieur le procureur impérial, attendu que de tout ce que dessus, **il résulte que la nommée Becquet est accouchée en la commune de St Groux le dix-neuf juillet mil neuf cent soixante et un d'un enfant de sexe masculin dans la maison du sieur Gravelat où elle était domestique.** / Attendu que cet enfant n'a point été enregistré par l'officier de la commune de St Groux dans les délais de la loi que Gravelat à qui incombait la déclaration de naissance a été condamné pour cette

omission a seize francs d'amende, qu'il y a lieu dès lors pour le tribunal de faire droit au réquisitoire de Mr le procureur impérial et d'ordonner l'inscription de la naissance de l'enfant sous le prénom de Jean et comme fils de père inconnu et de Marie Becquet, ordonne que le présent jugement sera transcrit sur les registres de la commune de St Groux aussitôt que remise en aura été faite au maire de la dite commune et tiendra lieu d'acte de naissance à l'enfant de Marie Becquet, ordonnons enfin que le jugement soit enregistré au débet. / Fait et prononcé en audience publique du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Ruffec Charente par M.M. Cuirblanc président, chevalier de la légion d'honneur Perigord et de la Granlière juges, M Bernard procureur impérial » »

(Suivent dix lignes concernant des dispositions administratives d'enregistrement et de frais de jugement).

Les délais entre naissance et transcription étaient cette fois plus courts : un peu plus d'un mois ; mais, si la grossesse et la naissance étaient passées inaperçues : il est probable que le jugement, lui avait été largement commenté dans la commune...

François GRAVELAT alors âgé de 73 ans et son épouse étaient le grand oncle maternel et la grand tante de Marie BECQUET. Elle était donc plus qu'une domestique dans cette famille. Elle s'est mariée en 1864 à FONTENILLE. François GRAVELAT était témoin à ce mariage qui a fait l'objet d'un contrat devant le notaire de MANSLE. Devenue veuve, en 1872, Marie Becquet est revenue résider à Villorion, son grand oncle et sa grande tante étant décédés. Elle figure comme «chef de ménage» lors du recensement de l'époque seule avec son fils Jean âgé de 11 ans dont le prénom est suivi sur le tableau de recensement «d'enfant naturel» ... une naissance hors mariage était toujours remarquée et remarquable : Pour sa part, Jean Becquet a bénéficié d'un acte de naissance fort long et très particulier.

Néanmoins, Jean Becquet et Paul Penot, pouvaient chaque année fêter deux anniversaires celui de leur naissance naturelle et celui de leur naissance officielle.

47	Perron	Louis	domestique	1	47 a Mansle
48	Becquet	Marie	chiffonnier	1	28 a St Groux
49	Becquet	Jean fils naturel	enfant	1	11 ans de St Groux
50	Magnant	Jean	cultivateur	1	42 a Mansle

Gérard ROBIN



Lucie DUBOURG

LA GALETTE DES ROIS

Comme chaque année, conjointement, la mairie et la gratulphienne ont organisé une galette des Rois au profit des habitants de Saint-Groux et des adhérents à l'association.



La participation était très relative, car seulement une petite soixantaine de personnes s'étaient déplacées. Dommage pour elles car les galettes étaient excellentes... !



Après avoir présenté ses vœux pour la nouvelle année, le maire, Gérard BOUCHAUD n'a fait qu'effleurer les projets de la commune pour 2015..

LA SOIREE LUDIQUE

Seulement une quinzaine de participants (mais les meilleurs), étaient venus à cette soirée de détente où chacun a pu s'exprimer à travers la diversité des jeux proposés.

Comme chaque année, la soirée s'est terminée par une soupe à l'oignon maison, accompagnée d'un dessert.



LE LOTO

La participation est un peu plus maigrelette que l'an passé. Qu'importe, ça ne peut qu'augmenter la chance des fidèles.

Tout est en place, Gérard, notre animateur lit le règlement, avant de lancer la première rafale de numéros.



La disposition judicieuse des cartons sur la table, permet une lecture instantanée des numéros annoncés.

Pour Pierre le début a été laborieux puis brusquement les bons numéros se sont enchaînés et il s'est retrouvé avec le gros lot de la partie « enfants ».



Après la pause habituelle au cours de laquelle chacun a pu goûter aux excellentes crêpes et se désaltérer, le cours du jeu a repris.

Puis, arrive la dernière partie. Le suspense est à son comble jusqu'au moment où une petite voix timide crie « quine »



Pierre, le gagnant du gros lot avec son Papy

Enfin, les bras chargés de lots pour certains, les mains vides pour d'autres, tout le monde quitte la salle tandis que l'équipe habituelle range tables et chaises.

LE BRIN D'AILLET

Toujours le même succès avec une bonne cinquantaine de participants.

Le menu est invariable d'une année sur l'autre mais personne ne s'en lasse...

Même s'il donne une haleine de chacal, l'ail qui est au centre de ce repas de tradition est consommé en quantité impressionnante.





LE 14 JUILLET

Les infrastructures sont prêtes à recevoir les invités, mais avant cela il a été nécessaire de :

Monter les tivolis et installer les tables et les chaises... !

Installer le parquet sur la place (là, c'est la pause) !

Installer aussi les fusées pour le feu d'artifice... !

Le chemin qui conduit à table, passe obligatoirement par la buvette de Michel et Eric...

Un peu plus de 100 convives avaient pris places autour des tables.

Pour l'instant, c'est l'heure de l'apéro !

A l'issue du repas, pendant que l'équipe habituelle



démontait et rangeait le matériel, chacun se livrait à ses loisirs favoris, y compris la sieste. Vers 20 h 30, invités par le maire au nom de la municipalité, tout le monde s'est retrouvé sur la place pour le vin d'honneur.

Gâteaux, galettes, tartes et autres douceurs, préparés par les dames de la commune, ont été dégustés

C'est maintenant la retraite aux flambeaux qui va se mettre en route vers le pas de tir.

La nuit est maintenant tombée et plus de 300 personnes se sont rassemblées dans la prairie. Elles sont accueillies au micro par Gérard qui leur souhaite la bienvenue et donne le thème sur lequel Benjamin a composé la musique et les paroles qui nous content l'histoire de Jean-Baptiste dit « grenouille », enfant

de la Révolution.

Le tir des fusées symbolise le bruit du canon des révolu-

tionnaires tandis que les gerbes multicolores annoncent l'espoir et la liberté.

Après le bouquet final suivi d'applaudissements

chaleureux, dans une longue procession, les spectateurs reviennent au centre bourg où les attend Mathieu, notre nouveau DJ. Sans plus

attendre, il envoie les premières notes.

Une musique adaptée et bien ciblée, permet à chacune et à chacun de s'exprimer sur la piste. C'est

vers 1 h du matin que les plus assidus vont abandonner les lieux.

Reste plus qu'à ranger le matériel. Ce

à quoi Mathieu va s'employer avec beaucoup de soin. Nous lui donnons rendez-vous pour l'année prochaine.



LA BROCANTE

Comme le 14 juillet, la brocante représente un gros volume de travail pour toutes celles et tous ceux qui y participent. C'est de 5 h 00 du matin à 22 h 00 le soir, sans compter que la veille l'équipe habituelle a installé les infrastructures nécessaires au fonctionnement.

Bien que la participation des exposants se soit particulièrement amenuisée, le point d'alimentation a bien fonctionné pour avoir écoulé la quasi-totalité de ses provisions.



Téléthon

En attendant le repas qui avait été annulé à cause du Deuil National et qui aura lieu le 24 janvier prochain, notre association a adressé un chèque de 400,00 € au Téléthon. Un réajustement interviendra éventuellement en fonction des bénéfices réalisés.

NOEL DES ENFANTS

Cette année, c'est 24 enfants que le père Noël a récompensé parce qu'ils avaient été très sages mais surtout bien travaillé à l'école.

Ils sont accueillis avec un goûter qui allonge d'autant plus l'attente du père Noël...



Il arrive... !

C'est la distribution et en quelques instants les paquets sont ouverts et c'est toujours une surprise pour les enfants mais aussi les parents.



MAIRIE DE SAINT-GROUX

Directeur de la publication : Gérard BOUCHAUD

Rédactrice en chef : Gaëlle SENNAVOINE

Rédacteurs(trices) : Gérard BOUCHAUD, Gaëlle SENNAVOINE, Sigrid FAURE, Martine SY, Maurice SY, Jeannine BAUSSANT, Lucie DU-BOURG, Gérard ROBIN, Christian FAURE., Marie-Blanche DAGNAS.

Photos : la mairie

Imprimé par nos soins